

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/84

11 décembre 1996

(96-5254)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

MACAO

Déclaration de M. Vítor Pessoa
Secrétaire à la coordination économique

L'établissement de l'Organisation mondiale du commerce, le 1er janvier 1995, a marqué une étape décisive sur la voie du renforcement de l'économie mondiale et de la promotion du commerce, de l'investissement, de l'emploi et d'une croissance soutenue à l'échelle mondiale, résultat de la Déclaration de Marrakech qui a été particulièrement fructueuse.

En presque deux ans d'existence, l'Organisation mondiale du commerce a évolué par rapport à l'ancien GATT, qui était strictement axé sur le commerce des marchandises, pour devenir un cadre multilatéral plus vaste pour des négociations portant sur des questions en rapport avec les services et la protection de la propriété intellectuelle, rendant ainsi un service inestimable à la cause du progrès des peuples et du développement économique et social en général.

La grande diversité des pays et territoires que regroupe l'OMC et les différents niveaux de développement qui les caractérisent constituent pour l'Organisation un stimulant en même temps qu'un défi dans la tâche qu'elle mène en vue de réduire les disparités, d'encourager l'établissement de liens entre eux et de comprendre les multiples aspects des problèmes, que viennent aggraver l'internationalisation des marchés et la globalisation de l'économie mondiale.

Des petits pays comme Macao participent à cette Conférence ministérielle avec des sentiments empreints à la fois d'espoir et de crainte.

Espoir parce qu'ils comptent que, dans les décisions que la Conférence adoptera, il soit reconnu que le processus irréversible de libéralisation du commerce international des textiles doit tenir compte des besoins de ces fournisseurs.

Des pays comme Macao comptent que les gros pays importateurs ouvrent davantage leurs marchés, en particulier aux produits encore soumis à des restrictions, afin d'empêcher une désorganisation du commerce de ces petits producteurs, mais aussi que les pays d'importation procèdent de manière effective au démantèlement des restrictions et à des ajustements.

Espoir que l'élévation du niveau de vie des populations dans le monde entier soit considérée comme l'objectif premier du système commercial international, ce qui contribuera à resserrer les liens entre les pays. Un tel objectif devrait avoir des répercussions concrètes sur les conditions de travail générales dans les pays.

Dans ce domaine, les pays d'Asie craignent en particulier que les normes du travail des pays développés ne soient directement appliquées aux pays en développement, ce qui compromettrait leur

développement soutenu en leur faisant perdre à court terme les avantages comparatifs dont ils bénéficient encore.

Le gouvernement de Macao pense qu'il n'est guère réaliste à l'heure actuelle d'imposer, dans les secteurs manufacturiers des pays en développement, des changements brutaux dans les conditions de travail sans mettre l'emploi en danger.

C'est pourquoi Macao se dit dès maintenant disposé à souscrire à une déclaration appelant à un consensus stable et réaliste qui serait entériné par l'Organisation internationale du travail et réalisé sous ses auspices, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies chargée de la promotion des questions en rapport avec le travail et l'emploi.

Par ailleurs, nous pensons que la question de la libéralisation du commerce des services doit être formulée avec précision, surtout en ce qui concerne les services financiers et les télécommunications. En fait, il s'agit là d'un des domaines pour lesquels l'opinion publique compte beaucoup sur l'efficacité de l'OMC et sur la capacité décisionnelle de ses Membres.

Macao accueille avec beaucoup d'optimisme les efforts de libéralisation entrepris dans le secteur des services, car notre gouvernement considère cela essentiel pour la réalisation des objectifs proclamés de cette conférence en relation avec l'examen de l'Accord général sur le commerce des services.

Une autre attente que suscite cette conférence a trait à la lutte contre les pratiques illicites dans le commerce mondial, en tant que contribution essentielle au système multilatéral et aux règles multilatérales issus du Cycle d'Uruguay, qu'il est fondamental de préserver et de faire respecter.

Dans ce domaine précis, Macao souhaiterait que les règles d'origine ne changent pas, surtout à un moment où la question d'une négociation multilatérale sur ce sujet est examinée dans le cadre de l'Organisation mondiale des douanes.

En outre, le gouvernement de Macao pense qu'il serait très important que les grands partenaires commerciaux soient dissuadés, à la faveur de cette conférence, de recourir tant au mécanisme de sauvegarde prévu dans l'Accord sur les textiles et les vêtements qu'à des mesures antidumping à des fins protectionnistes.

Macao est particulièrement heureux d'apporter publiquement la preuve des efforts de libéralisation qu'il a consentis à l'égard de la plupart des marchés en prenant l'initiative d'étendre à un large éventail de produits la consolidation de ses droits de douane à un taux nul.

Enfin, le gouvernement de Macao considère que l'élargissement de l'OMC à de nouveaux Membres est toujours un apport positif pour le système commercial international, car cela permet aux nouveaux venus de participer à la croissance mondiale et conduit à l'élimination des restrictions à l'accès aux marchés qui subsistent dans certaines parties du monde.

Le gouvernement de Macao s'associe donc aux partenaires commerciaux qui suivent de près les négociations en cours dans ce domaine. Il ne doute pas que les parties concernées mesureront sérieusement les avantages qu'il y a à accueillir des nouveaux venus dans leurs rangs.

Nous espérons sincèrement que les Ministres qui participent à cette conférence parviendront au consensus requis pour réaliser le nécessaire mais difficile compromis entre les exigences de la libéralisation du commerce, formulées principalement par les pays développés et la garantie d'un développement soutenu des pays en développement.